



SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs

École	Albert-Schweitzer	Chantal Thiboutot
	Au Fil de l'Eau	Sophie Panneton
	Aux-Quatre-Vents	Johane Monette
	de l'Amitié	Valérie Fugère
	de l'Aquarelle	Claude Crépeau
	de la Chanterelle	Caroline Palardy
	de la Mosaïque	Jean-François Pedneault
	de la Pommeraie	Sylvain Daigle
	de la Roselière	Caroline Gagné
	De Salaberry	Annie Guénette
	du Tourne-Vent	Émile Babin
	Jacques-Rocheleau/St-Basile	Gilles Cazade
	Jolivent	Isabel Godard
	La Farandole	Pascale Bourgeois
	Le Sablier	Amine Zitouni
	Le Tournesol	Normand Boisclair
	Les Jeunes Découvreurs	Stéphanie Tardif
	les Marguerite	Sophie Parent
	Louis-Hippolyte-Lafontaine	Robert Langlois
	Mère Marie-Rose	Sylvain Deblois
	Monseigneur-Gilles-Gervais	Marie-Hélène Talon
	Saint-Amable	Nathalie Poitras
	Saint-Charles	Marc Gauthier
	Saint-Mathieu	Cynthia Godboul
	Secondaire De Mortagne	Jacques Coiteux
	Secondaire du Grand-Coteau	Stéphane Geffard
	Secondaire Ozias-Leduc	Josée Désilets
	Secondaire Polybel	Caroline Cloutier
	École d'éducation internationale	Serge Lefebvre
	École orientante l'Impact	Anne Bouchard
	Représentant du Comité EHDAA	Steve Bernier

SONT ABSENTS : mesdames et messieurs

École	Antoine-Girouard	Alain F. Dussault
	Arc-en-Ciel	Christine Roy
	De Bourgogne	Jacynthe Lecavalier
	de l'Envolée	Mario Coulombe
	De La Broquerie	Étienne Michaud
	de la Passerelle	Jean-Philippe Valade
	de la Source	Julie Baribeau
	De Montarville	Pascale Choquette
	Des Trois-Temps	Mireille Louis-Seize
	du Carrousel	Caroline Dufresne

	<p>Du Grand-Chêne Du Moulin du Parchemin Georges-Étienne-Cartier Jacques-De Chambly L'Arpège La Roseaie Le Petit-Bonheur Le Rucher Ludger-Duvernay Marie-Victorin Notre-Dame Paul-VI Père-Marquette Pierre-Boucher Saint-Denis Sainte-Marie Secondaire de Chambly Secondaire du Mont-Bruno Secondaire François-Williams Secondaire le Carrefour Secondaire le Tremplin</p>	<p>Vincent Fortin Joelle Choquette Robert Denis Dominique Leboeuf Jacques Duchesne Étienne Gauthier Aucun Fany Désormeaux Line Desormeaux Geneviève Labelle Geneviève Vachon Martin Carpentier Nathalie Roy Marc Prince Cynthia Gyenize Marc Sicard Jean Brûlé Francine Palardy Carole Vigneault Patricia Bergeron Anne Daneau Aucun</p>
<p>N° de la résolution ou annotation</p>	<p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon ouvre la séance à 19 h 18 et souhaite la bienvenue aux membres.</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon fait la lecture de l'ordre du jour. Elle explique que la parole au public a été déplacée au début de la rencontre.</p> <p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>3. PAROLE AU PUBLIC</p> <p>4. CONSULTATION – OFFRE DE SERVICES AUX EHDAA</p> <p>4.1 QUESTIONS DES MEMBRES</p> <p>5. CONSULTATION PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA CS POUR LES ANNÉES 2012-</p> <p>5.1 QUESTIONS DES MEMBRES</p> <p>6. QUESTIONS – RÉPONSES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE</p> <p>7. RETOUR DE CONSULTATION</p> <p><u>PAUSE</u></p> <p>8. PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2012</p> <p>8.1 ADOPTION</p> <p>8.2 SUIVI</p> <p>9. RÉOLUTION – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE</p> <p>10. PAROLE AUX MEMBRES</p> <p>11. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS</p> <p>11.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT - CONFÉRENCE</p> <p>11.2 TRÉSORERIE</p> <p>11.3 PARENTS-COMMISSAIRES</p> <p>11.4 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA</p>	

Résolution N°
138-03-12

11.5 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

11.6 RESPONSABLES DE SECTEURS

11.7 DÉLÉGUÉE FCPQ

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Stéphane Geffard, appuyé par monsieur Jacques Coiteux, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté unanimement.

3. PAROLE AU PUBLIC

Madame Talon explique aux membres que la Parole au public est un point d'information et non d'échanges.

Madame Talon invite madame Renée Asselin, de l'école secondaire de Mortagne, à s'adresser aux membres. Madame Renée Asselin informe les membres du Comité que le CÉ de l'école de Mortagne a voté le port du costume. Elle fait partie du 25 % de parents qui ne sont pas d'accord à cause des coûts. Elle demande quelle est la limite de gratuité scolaire que les CÉ peuvent voter.

Les costumes que les parents doivent payer font-ils partie de la gratuité scolaire?

Comme le costume est obligatoire, elle demande quelle est son alternative si elle ne veut pas acheter le costume?

Madame Talon remercie madame Asselin et lui indique qu'elle lui acheminera les commentaires des membres qui ont déjà été recueillis au sujet du costume.

4. CONSULTATION – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA CS POUR LES ANNÉES 2012-2013

Monsieur Claude Sasseville présente le plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Un document a été préparé qui trace les principales modifications.

Monsieur Sasseville explique les différents cas où il y a eu des changements.

4.1 QUESTIONS DES MEMBRES

Les membres questionnent l'utilisation de certains bâtiments, notamment l'École Marguerite-Bourgeois de Boucherville et Robert Chartier de St-Hilaire.

La CS a fait une demande pour une école à Carignan et St-Hilaire et un agrandissement à St-Basile, mais n'a pas eu de réponse. Il faut environ un an pour construire une école.

La nouvelle école de St-Amable est terminée. Elle s'appellera l'école de l'Odyssee. L'ouverture officielle aura lieu le 27 mars 2012. L'école de Beloeil est actuellement en construction.

5. CONSULTATION - OFFRE DE SERVICES AUX EHDAA

Madame Gauvreau présente l'offre de services qui concerne le nombre de classes spécialisées. Il ne sera pas question de localisation. Le personnel des écoles n'a pas encore été avisé.

L'offre s'appuie sur la politique qui a fait l'objet d'une consultation. On compte 118 classes spécialisées cette année.

Madame Fortin explique que le plan triennal doit être révisé annuellement pour tenir compte des changements démographiques et autres.

On veut garder les enfants près de leur milieu, c'est pourquoi on a ajouté des points de services. On a aussi des classes-répét (4 points de services au primaire et 2 au secondaire). Il n'y a pas de service de transport afin d'impliquer les parents.

Madame Gauvreau explique le lexique fourni avec le document, notamment les différents types de classes spécialisées et les différents troubles d'apprentissage ou d'adaptation.

Madame Gauvreau explique le CFER qui recycle les vêtements d'Hydro-Québec. Il s'agit d'un milieu de travail pour les jeunes qui les prépare au marché du travail.

5.1 QUESTIONS DES MEMBRES

Madame Gauvreau explique que la classe Oasis a été mise sur pied pour l'école de Contrecoeur. On voulait offrir un service intermédiaire aux enfants de cette école. Ce milieu est éloigné et demandait beaucoup de transport. Ce n'est pas un service installé de façon permanente.

Concernant l'enseignement intensif de l'anglais, le dossier n'est pas très avancé. La CS a créé une table de pilotage. Il faut penser à la dotation. Il faut également tenir compte des besoins particuliers des classes spécialisées. On étudie la possibilité d'offrir au 3^e cycle 15 mois d'enseignement des disciplines et 5 mois d'anglais (15-5).

Les membres questionnent la variation du nombre de classes dans certains cas. Cela s'explique par le nombre d'élèves intégrés ou gradués, qui varie d'une année à l'autre. Les services répét peuvent aussi contribuer à réduire les classes spécialisées.

6. QUESTIONS – RÉPONSES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Monsieur Lefebvre soulève la question de la publicité dans les écoles. Le CÉ de l'EEI est préoccupé au sujet des infirmières qui vont dans les écoles et offrent des produits Proctor & Gamble.

Madame Gauvreau indique qu'il existe des directives écrites à ce sujet. C'est une question de jugement.

Monsieur Lefebvre demande si on peut rendre disponible cet écrit aux membres du CP? 450 écoles ont été visitées par les infirmières.

7. RETOUR DE CONSULTATION

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Suite aux discussions, le Comité de parents a adopté la résolution suivante :

Considérant la consultation relative au plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2012-2013 à 2014-2015 dont le Comité de parents a fait l'objet ;

Il est proposé par monsieur Serge Lefebvre, appuyé par madame Pascale Bourgeois, de recommander au Conseil des Commissaires l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

La résolution est adoptée à l'unanimité

**Résolution N°
139-03-12**

Offre de services aux EHDA

Suite aux discussions, le Comité de parents a adopté la résolution suivante, qui sera accompagnée des commentaires subséquents :

Considérant la consultation relative à l'offre de service aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dont le Comité de parents a fait l'objet ;

Il est proposé par madame Valérie Fugère, appuyée par madame Caroline Cloutier, de recommander au Conseil des Commissaires l'adoption de l'offre de service aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Commentaires

- Puisque le nombre d'élèves HDAA augmente et que le nombre maximal de classes spécialisées semble être atteint, quelle est l'orientation à moyen terme concernant l'offre de services aux élèves HDAA?
- La CP est favorable au développement et à l'augmentation des services intermédiaires (Oasis).
- Est-ce qu'il y a un risque de pénurie d'intervenants ayant une expertise auprès des élèves HDAA?
- Une question est soulevée concernant le titre du document, puisque ce document ne fait pas mention des élèves HDAA intégrés.

La résolution est adoptée à l'unanimité

PAUSE

8. PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2012

8.1 ADOPTION

Madame Talon demande s'il y a des changements à apporter au procès-verbal de la rencontre du 16 février 2012.

Monsieur Jacques Coiteux, appuyé par madame Sophie Parent, propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté.

8.2 SUIVI

Madame Talon explique qu'il n'y avait pas quorum lors de l'adoption de la résolution concernant la politique EHDA. La résolution a quand même été acheminée au CC. Ce n'est pas la première fois, et le CC en tient compte quand même.

Concernant le plan stratégique de la FCPQ, les réponses ont été envoyées à la FCPQ. La prochaine rencontre aura lieu le 22 avril prochain.

Un membre s'informe du dossier du parent qui est venu exposer son cas au Comité lors de la dernière séance. Madame Talon explique que ce genre de situation n'est pas du ressort du CP. Et dans ce cas-ci, il faut attendre la fin de la période d'inscription. Il faudra s'en rappeler lors de la consultation sur la politique d'admission l'an prochain. Notre travail consiste à établir les règles clairement et rendre les situations les plus justes possibles.

Madame Isabel Godard explique aux membres que lors des consultations des deux dernières années, on a demandé que les documents soient plus clairs. La politique prévoit une limite du nombre de transferts de trois, mais cela ne comprend pas la maternelle, car certaines écoles offrent seulement la maternelle.

**Résolution N°
140-03-12**

**Résolution N°
141-03-12**

Sur le site web de la CSP, il y a un guide explicatif de la politique d'admission et d'inscription, où l'on retrouve des exemples.

9. RÉSOLUTION – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Monsieur Normand Boisclair explique que des modifications ont été apportées aux Règles de régie interne, à la demande de monsieur Steve Bernier et de monsieur Stéphane Geffard. On parlera plutôt d'une indemnité pour les frais de gardiennage, et non de remboursement de frais. Monsieur Boisclair indique que monsieur Bernier voulait qu'on explique comment sont nommés les membres du CCEHDAA.

La résolution suivante a été prise :

Considérant la demande du CCSÉHDAA visant à clarifier la désignation des parents au CCSÉHDAA par le Comité de parents;

Considérant que le Comité de parents ne rembourse pas des frais de déplacement et de gardiennage, mais verse une indemnité pour ces dépenses encourues;

Il est proposé par monsieur Normand Boisclair, appuyé par monsieur Claude Crépeau, de modifier les règles de régie interne du Comité de parents de la façon suivante :

1. Supprimer le dernier paragraphe de l'article 1.2;
2. Instaurer un nouvel article 1.3 qui se lirait de la façon suivante

1.3 CCSÉHDAA

La commission scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Ce comité est composé :

1° de parents de ces élèves, désignés par le comité de parents;

2°... (LIP, art. 185)

Le CCSÉHDAA, en assemblée générale annuelle, invite les parents d'élèves HDAA à choisir leurs représentants et substituts pour siéger au CCSÉHDAA. La Commission scolaire transmet par la suite le nom des parents qui désirent siéger sur ce comité au Comité de parents.

Le Comité de parents désigne, suite à la réception de cette liste, les parents qui siégeront au CCSÉHDAA, ainsi que leurs substituts.

3. Modifier la numérotation des articles 1.3 et 1.4 actuels par les articles 1.4 et 1.5.
4. Remplacer l'article 8.3 par :
8.3 Le Comité de parents doit fixer par résolution le montant des indemnités de déplacement de même que le montant des indemnités de gardiennage.

La résolution est adoptée à l'unanimité

10. PAROLE AUX MEMBRES

Il n'y a pas d'intervention.

**Résolution N°
142-03-12**

11. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS

11.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT – CONFÉRENCE

Madame Marie-Hélène Talon fait le point sur la conférence sur l'intimidation. Ce fut un franc succès. On a attiré près de 200 personnes. La conférencière était excellente et a offert des outils aux parents pour lutter contre l'intimidation.

Une majorité des gens présents ne font pas partie d'une instance de participation parentale.

On retient que Tel Jeune est une bonne ressource.

La prochaine conférence se tiendra le 14 mai et sera présentée par madame Dany Beaulieu au centre multifonctionnel de Boucherville. Elle s'adresse aux parents du primaire. On enverra une publicité d'ici quelques semaines.

Madame Talon informe les membres qu'elle a reçu de l'Université de Montréal une demande de collaboration sur le rôle des parents dans le cheminement de leur enfant au primaire. Des chercheurs demandent des parents qui ont un enfant au préscolaire.

Madame Talon indique qu'elle a reçu un accusé réception suite à la lettre adressée à M. Dutrisac concernant les élèves EHDAA. On y fait mention d'une rencontre et il y aura de nouvelles orientations et des ajustements seront apportés au guide explicatif.

11.2 TRÉSORERIE

Monsieur Stéphane Geffard demande aux membres de lui remettre leur demande d'indemnité.

11.3 PARENTS-COMMISSAIRES

En plus du rapport écrit préparé par les parents-commissaires, madame Isabel Godard souligne le projet de loi 56, qui vise à lutter contre l'intimidation à l'école. La CS va envoyer un mémoire sous peu, de même que la FCPQ et la fédération des CS. Le fondement de la politique est bon, mais on questionne certains aspects.

La politique des EHDAA a été adoptée. À la suggestion du CP, on a précisé les intervenants *du milieu scolaire*. On a ajouté « mobilisation » à la suggestion du CP également.

11.4 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

Monsieur Bernier n'a rien à ajouter.

11.5 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Monsieur Marc Gauthier indique que la prochaine rencontre aura lieu le 28 mars.

11.6 RESPONSABLES DE SECTEURS

Il n'y a pas d'intervention.

11.7 DÉLÉGUÉE FCPQ

Madame Talon parle du programme du congrès. Elle mentionne que les gens qui désirent participer doivent remettre un chèque de 75 \$ au nom de la CSP avec l'inscription. Une fois le congrès passé, on remet le chèque. Le CP paie pour les frais des représentants, mais on veut s'assurer de la présence.

Résolution N° 143-03-12	12. PAROLE AU PUBLIC Il n'y a pas de public. 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Madame Caroline Cloutier, appuyée par madame Valérie Fugère, propose la levée de l'assemblée. Il est 21 h 40.
------------------------------------	--

Madame Marie-Hélène Talon
présidente

Madame Michèle Thiffault
secrétaire